



## REGLEMENT INTERIEUR

### Maison des Jeunes et de la Culture de la Buisse

#### Gestionnaire :

Maison des Jeunes et de la Culture de La Buisse (MJC)

378 rue des écoles

38500 LA BUISSE

Tel : 04.76.06.10.40

Courriel : [mjc-labuisse@orange.fr](mailto:mjc-labuisse@orange.fr)

Site internet : [www.mjc-labuisse.com](http://www.mjc-labuisse.com)

L'association est assurée auprès de la MAIF. N° de sociétaire : 2379377k

L'association propose :

- Des activités annuelles tous publics
- Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants de 3 à 17 ans (Mercredis - Vacances scolaires - Vendredis - Samedis)
- Des séjours avec hébergement (camps) pour les jeunes de 6 à 17 ans
- Des stages tous publics
- **Des temps forts en fonction de l'implication des adhérents et partenaires : Soirées jeux, Fête du village, Festival...**

L'Accueil de Loisirs / L'accueil ADOS & PREADOS : Voir le règlement spécifique ACCUEIL DE LOISIRS.

#### Les activités annuelles de la MJC :

- Des activités variées : sportives, manuelles, de détente, culturelles, créatives... sont proposées tout au long de l'année pour tous les publics (enfants, jeunes, adultes, seniors...)
- **Pour toutes les activités physiques, les personnes doivent s'assurer auprès de leur médecin traitant de leur aptitude à la pratique de l'activité à laquelle ils se sont inscrits.**
- Les séances ont lieu sur 30 semaines hors vacances scolaires (sauf pour la sophrologie 20 séances, la généalogie 10 séances et les séances de robotique et petit orchestre sur 15 séances).
- Pour participer aux activités de la MJC, il faut être adhérent à l'association de la MJC et avoir déposé un dossier d'inscription complet (cf modalités d'inscription).
- Un essai gratuit est possible lors de la 1<sup>ère</sup> séance à condition de s'être inscrit à l'activité. Si l'essai n'est pas concluant, prévenir la MJC avant le 15 octobre pour annuler l'inscription. Aucun frais ne sera demandé.
- Durant les activités proposées aux enfants, les enfants sont sous la responsabilité de l'intervenant.
- Les activités périscolaires qui ont lieu à 15h45 après l'école sont ouvertes uniquement aux enfants scolarisés à La Buisse. Les enfants seront récupérés et ramenés après l'activité à l'école de La Buisse par l'intervenant de la MJC. Les familles devront remplir l'autorisation parentale périscolaire. Durant le trajet, les enfants sont sous la responsabilité de la personne qui les emmène.
- Pour les activités enfants qui ont lieu à 17h après l'école, les enfants peuvent être récupérés à l'école par l'intervenant si les parents en font la demande. Les parents récupéreront alors l'enfant à la fin de l'activité à 18h sur le lieu de l'activité. Pour mettre en place ce service, les parents devront remplir l'autorisation parentale périscolaire.
- Pour les activités enfants proposées par la MJC les mercredis après midi, les enfants pourront être accompagnés et repris sur leurs lieux d'activités par les animateurs s'ils sont inscrits à l'accueil de loisirs.

#### Modalités d'inscriptions aux activités de la MJC :

Documents à fournir lors d'une permanence administrative :

- Fiche d'inscription (à télécharger sur le site de la MJC : [www.mjc-labuisse.fr](http://www.mjc-labuisse.fr) )
- Fiche sanitaire de liaison pour les mineurs uniquement (idem)
- Autorisation parentale pour les activités périscolaires (obligatoire pour la récupération des enfants à l'école)
- Carnet de vaccination à jour pour les mineurs uniquement
- Un document de la CAF avec le Quotient Familial de l'année en cours (sinon le tarif maximum sera appliqué)

Horaires des permanences administratives : Elles ont lieu dans les bureaux, entrée par le portillon Maison des associations

Hors vacances scolaires :

lundi de 16h à 19h

mercredi de 15h à 18h45

Vacances scolaires : lundi et mercredi de 15h à 18h

Horaires des permanences téléphoniques : les lundis de 9h à 12h

### Période d'inscriptions :

- Le jour du Forum des Associations de La Buisse le 5 septembre 2020 pour les **nouveaux adhérents**
- Dès le mois de juin pour les **adhérents** qui renouvellent leur activité, leur place leur est réservée jusqu'au 31 août. S'ils souhaitent s'inscrire à une nouvelle activité, ils seront prioritaires sur les nouveaux adhérents uniquement (dans ce cas, prévoir un règlement à part, qui lui sera remis si toutefois il n'y avait plus de places disponibles).
- Dès le mois de juillet pour les **activités périscolaires** : adhérents et non adhérents. Priorité sera donnée aux enfants qui renouvellent leur activité.

### Paielement :

Toute inscription n'est définitive qu'après paiement.

Possibilité de paiement en 3 fois (fournir 3 chèques qui seront encaissés de manière échelonnée ) ou 9 fois pour la musique.

Les chèques seront encaissés entre le 1<sup>er</sup> et 15 novembre (pour le 1<sup>er</sup>), **janvier (pour le 2<sup>ème</sup>) et mars (pour le 3<sup>ème</sup>).**

La MJC accepte les paiements par chèques, chèques vacances, chéquiers jeunes ainsi que les coupons sport pour les activités sportives uniquement.

Pour les inscriptions en cours d'année, une proratisation au nombre de séances restantes sera effectuée.

### En cas d'annulation :

**Du fait de l'adhérent** : Remboursement uniquement pour les cours collectifs sous présentation d'un certificat médical de contre indication pour un arrêt médical définitif allant jusqu'à la fin de la saison ou en cas de déménagement. Le remboursement se fera sur un trimestre non entamé (tout trimestre entamé sera dû). Les cours individuels (tels que la musique) ne pourront pas être remboursés après la séance d'essais.

**Du fait de la MJC** : Remboursement des séances non effectuées.

### Vie pratique :

- Prévoir une tenue adaptée à l'activité.
- Les enfants ne doivent pas être atteints de fièvre ou avoir une maladie pouvant nuire à la santé de leurs camarades et des intervenants.
- Les adhérents devront être respectueux des autres, du matériel, des horaires, **du protocole sanitaire en vigueur** et ne pas venir sous l'emprise d'alcool ou de substances médicamenteuses ou illicites. Tout comportement irrespectueux ou dangereux pourra engendrer une suspension ponctuelle immédiate de l'activité. Cette décision sera prise par l'intervenant le jour même puis validée en Conseil d'Administration. Dans le cas d'une récurrence, le Conseil d'Administration statuera sur une exclusion définitive sans remboursement de l'activité.
- Toute personne non inscrite à l'activité ne pourra pas venir assister aux cours même exceptionnellement. De même que les enfants ne peuvent pas accompagner les parents à leur activité.
- Droit à l'image : des photos peuvent être réalisées lors des activités diverses. Elles pourront être publiées sur le site ou sur les supports de communication si vous donnez votre accord sur la fiche d'inscription.

### Le personnel de la MJC :

Une directrice de la MJC mise à disposition par la Mairie de La Buisse met en œuvre les orientations validées par le conseil d'administration et respecte le contrat d'objectifs signé avec la mairie.

Une secrétaire comptable s'occupe de la partie administrative (inscriptions, facturation aux familles, comptabilité...)

Un directeur de l'accueil de loisirs et une responsable jeunesse rédigent les projets pédagogiques et mettent en place les programmes d'animations avec l'équipe d'animateurs **et les partenaires.**

Les activités annuelles sont encadrées par des intervenants professionnels (Brevetés d'État pour les activités sportives), salariés, **mis à disposition, autoentrepreneurs** ou bénévoles. Ils sont garants du respect du règlement intérieur de la MJC durant leurs séances.

### Le Conseil d'administration et Assemblée Générale :

Les orientations et les projets de la structure sont validés par les membres bénévoles du conseil d'administration qui ont été élus lors de l'Assemblée Générale. Le CA se réunit **10 fois par an environ.**

### Les groupes « projets » ou « commissions » :

Tous les adhérents peuvent participer à ces groupes pour donner leur avis, leurs propositions, leurs compétences et leur aide... de manière ponctuelle ou de façon plus pérenne, sur différents thèmes. **Les adhérents peuvent cocher le projet qui les intéresse sur la fiche d'inscription. Ils recevront alors les invitations aux temps d'échanges pour construire et faire avancer le projet en question.**

## Tarifs : (voir Annexe ci-dessous)

L'adhésion annuelle à l'association MJC est obligatoire, elle vous permet de participer à la vie de l'association. Son coût est de 14€/pers ou 22€/famille pour les Buisards (17€ et 27€ pour les extérieurs) ou de 5€ pour les membres sympathisants qui ne pratiquent pas d'activité à la MJC et qui souhaitent s'investir dans les projets. L'adhésion court du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août de l'année suivante.

Les tarifs sont dégressifs en fonction des ressources de la famille pour les activités enfants et pour la musique.

L'attestation de quotient familial est demandée au moment de l'inscription pour la saison en cours. Le tarif max est appliqué si l'attestation caf n'est pas fournie.

Une réduction de 20% est accordée :

- Pour les familles qui pratiquent 4 activités annuelles minimum (personnes de la même famille habitant sous le même toit). La réduction s'applique au montant total des activités annuelles hors musique et hors adhésion.
- Aux salariés, aux intervenants bénévoles et aux membres du CA de la MJC qui le demandent (et les membres de leurs familles habitant sous le même toit). La réduction s'applique au montant total des activités de la MJC hors adhésion.

Une gratuité est appliquée aux enfants qui assistent aux cours dispensés de manière bénévole par leur parent.

## TARIFS SAISON 2020/2021 :

	QF<461	460<QF<621	620<QF<916	915<QF<1221	1220<QF<1501	1500 < QF < 1801	QF >1800€
<b>Cirque</b>	105 €/an	122 €/an	143 €/an	164 €/an	180 €/an	194 €/an	215 €/an
<b>Cirque</b> (famille, +6ans)	350€/famille à partir de 2 pers. (400€ pour les extérieurs) (sinon tarif ci-dessus)						
<b>Couture adultes : Atelier couture et créations</b>	200 €/an (220€/an pour les extérieurs à La Buisse)						
<b>Couture enfants : initiation</b>	157 €/an	162 €/an	168 €/an	174 €/an	180 €/an	189 €/an	200 €/an
<b>Danse</b> (Eveil Corporel)	125 €/an	135 €/an	146 €/an	157 €/an	168 €/an	179 €/an	190 €/an
<b>Danse Modern jazz</b> (enfants)	157 €/an	162 €/an	168 €/an	174 €/an	180 €/an	189 €/an	200 €/an
<b>Danse Modern jazz</b> (ados et adultes)	200 €/an (220€/an pour les extérieurs à La Buisse)						
<b>Dessin</b> (enfants)	125 €/an	135 €/an	146 €/an	157 €/an	168 €/an	179 €/an	190 €/an
<b>Espagnol</b> (adultes)	200 €/an (220€/an pour les extérieurs à La Buisse)						
<b>Généalogie</b> (initiation)	55 €/an (60€/an pour les extérieurs à La Buisse)						
<b>Gym adultes : douce, tonique, stretch, aérobique</b>	145 €/an (pour 2 cours de gym par semaine 250€) (155€/an pour les extérieurs à La Buisse, 270€ pour 2 cours)						
<b>Hip hop</b> (1h)	105 €/an	110 €/an	116 €/an	122 €/an	133 €/an	144 €/an	155 €/an
<b>Hip hop Break Dance Battle</b> (1h30)	152 €/an	160 €/an	169 €/an	178 €/an	187 €/an	203 €/an	220 €/an
<b>Hip Hop 2 cours par semaine / jeune</b> (20% réduc 2ème cours)	227 €/an	238 €/an	251 €/an	264 €/an	283 €/an	306 €/an	331 €/an
<b>Marche Détente</b>	175 €/an (195€/an pour les extérieurs à La Buisse)						
<b>Musique : guitare, violon, violoncelle</b> (cours individuel)	415€/an	425€/an	436 €/an	447 €/an	458 €/an	479 €/an	500 €/an
<b>Musique : petit orchestre</b>	125 €/an	135 €/an	146 €/an	157 €/an	168 €/an	179 €/an	190 €/an
<b>Musique 2 cours : guitare, violon ou violoncelle + petit orchestre</b>	535€/an	555€/an	576€/an	597€/an	618€/an	649€/an	680€/an
<b>Pilates</b>	190 €/an (210€/an pour les extérieurs à La Buisse)						
<b>Qi Gong</b>	200 €/an (220€/an pour les extérieurs à La Buisse)						
<b>Robotique &amp; numérique</b> (à partir de 10 ans) Matériel inclus	100 €/an	105 €/an	111 €/an	117 €/an	123 €/an	134 €/an	145 €/an
<b>Sophrologie</b> (adultes)	145 €/an (155€/an pour les extérieurs à La Buisse)						
<b>Tricot thé partage : groupe autonome</b>	15 €/an (35€/an pour les extérieurs à La Buisse)						
<b>Yoga</b>	200 €/an (220€/an pour les extérieurs à La Buisse)						
<b>Yoga détente pour personnes fragiles</b>	175 €/an (195€/an pour les extérieurs à La Buisse)						
<b>Zumba</b> (adultes & ados)	145 €/an (155€/an pour les extérieurs à La Buisse)						

+ Adhésion annuelle MJC La Buisse : 14€ individuelle ou 22€ familiale (pour les extérieurs à La Buisse : individuelle : 17€, familiale : 27€)  
ou 5€ pour les membres sympathisants qui ne pratiquent pas d'activité  
L'adhésion est valable du 1er septembre 2019 au 31 août 2020

Réduction de 20% sur les AA (hors adhésion et hors musique) accordée pour les familles pratiquant au moins 4 activités annuelles.  
Réduction de 20% pour les membres du CA, pour les salariés de la mjc et les intervenants bénévoles.  
Gratuité pour les enfants qui assistent aux cours dispensés bénévolement par leur parent.

Déduction CCAS de 15€ pour une adhésion familiale (avec enfant de -12ans) et 8€ pour une adhésion individuelle enfant -12ans pour les QF inf = à 915€

Le présent règlement a été adopté par les membres du C.A. de la MJC le 16/10/20 et applicable à partir du 16 octobre 2020.  
Il est affiché à l'entrée de la MJC de La Buisse.